

Conditions générales

1- Préambule

VIP spirit Sàrl « France » immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro de SIRET 513 740 514 00023 dont le siège social est situé 1, Rue de Rogeland, Appt 5, FR-01170 Gex, est une filiale de la société VIP Spirit Sàrl dont le siège social est situé, Chemin Valmont 224, c/o ALR Fiduciaire A.L. Rummel SA CH-1260 Nyon, au capital social de 20000,- CHF, immatriculée au registre du commerce du Canton de Vaud, sous le numéro de référence 2008/13775 et le numéro fédéral CH-550-1056092-2, qui exerce sous son nom commercial VIP Spirit Sàrl.

L'entreprise VIP Spirit Sàrl a pour but tous conseils et prestations de services, notamment d'organisation, d'accompagnement et d'approvisionnements divers aux entreprises et aux personnes privées, pour but complet cf. statuts.

VIP Spirit sàrl intervient en tant que prestataire direct ou en tant qu'intermédiaire dans les rapports entre ses clients et les prestataires de services ou fournisseurs de produits.

2- Informations générales

Les prestations, tarifs, etc. font l'objet d'une présentation complète sur les sites internet www.vip-spirit.fr et www.vip-spirit.com.

Ces conditions générales seront annexées à chaque contrat dont elles feront partie intégrante.

3- Prestations

- Informatique

Les services « informatique » concernent toutes les prestations et marchandises liées à l'informatique globale, ils ont été conçus pour répondre au mieux aux besoins de nos clients particuliers et professionnels. La liste non exhaustive de ces services est disponible dans les « Tarifs » annexés.

- Events

Le montant des prestations « Events » est fixé par un devis précis soumis à l'acceptation du client. Les tarifs des services « Events » vendus sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du devis au client.

Ces tarifs sont garantis durant une période de validité de 30 jours.

VIP Spirit Sàrl s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Cette modification sera applicable à toute nouvelle proposition ou tout avenant de contrat émis postérieurement à la date de celle-ci.

Tous les renseignements tarifaires sont disponibles dans les « Tarifs » annexés.

4- A : Contacts

Tous renseignements sur les possibilités de prestations offertes et les tarifs appliqués peuvent être obtenus pour l'informatique :

- par téléphone : +33 (6) 74 72 62 81
- par courriel : informatique@vip-spirit.fr

et pour les événements :

- par téléphone : +33 (6) 84 92 17 20
- par courriel : contact@vip-spirit.com

Avant toute prestation, le client doit communiquer à VIP Spirit Sàrl son adresse personnelle ou professionnelle, son adresse électronique, ses numéros de téléphone, afin de permettre à VIP Spirit Sàrl de le contacter très rapidement. Les demandes formulées par le client, aux moyens évoqués ci-dessus, seront transmises aux prestataires par l'intermédiaire de VIP Spirit Sàrl.

B : Relations entre les parties

Obligations du prestataire mandataire VIP-SPIRIT Sàrl

Dès réception des desideratas du client, VIP-SPIRIT Sàrl mettra tout en œuvre pour le satisfaire.

Pour les « Events », la société lui fera part des possibilités de réalisations et du coût des prestations sollicitées dans un délai maximum de 10 jours.

Obligations du client mandant

Dès réception des renseignements de VIP-SPIRIT Sàrl, le client confirmera son acceptation des services et coût proposé dès que possible (pour les « events », au minimum 20 jours avant l'accomplissement des services offerts)

Obligations de confidentialité

Obligations d'information

Obligations de fidélité

Impossibilité de fournir la prestation

VIP Spirit ne pourra pas être tenue responsable (Article 1148 du Code Civil) en présence d'un cas de Force Majeure ou fortuit comme décrits au paragraphe 8.

Toute prestation s'entend sous réserve des services ou stocks disponibles chez les prestataires de services et fournisseurs.

Le client sera contacté, et des solutions de remplacement lui seront proposées dans les plus brefs délais selon les cas.

5- Résiliation du contrat

Toute résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties doit respecter les délais indiqués au présent contrat. Dans le cas contraire, toute résiliation proposée sera considérée comme faite en temps inopportun.

Les prestations de services, impenses et commandes faites par VIP-SPIRIT Sàrl seront intégralement dues.

Si la résiliation émane de VIP-SPIRIT Sàrl, les frais exposés par le client lui seront remboursés et aucuns honoraires ne seront facturés.

6- Modalités de règlement et délais de paiement

Le règlement des factures de VIP Spirit Sàrl s'effectue soit par chèque, soit par virement, aux coordonnées bancaires figurant sur la facture.

Les factures de VIP Spirit Sàrl sont payables sans aucune déduction dans les 7 jours après fourniture du service ou signature d'un contrat de prestations annuels (membership, maintenance ou sauvegarde informatique). VIP Spirit Sàrl se réserve le droit de demander le versement d'acomptes, notamment pour son service « Events », sous les conditions suivantes :

-Premier acompte de 30% du montant total sur présentation de devis à l'acceptation du contrat

-Second acompte de 40% du montant total sur présentation de devis 30 jours avant la fourniture du service

-Solde de 30% du montant total sur présentation de devis plus extras éventuels sur présentation de facture, à la conclusion du service.

Pour le cas où la signature du contrat intervient à 30 jours ou moins du début de l'évènement, les deux acomptes sont remplacés par un acompte unique à l'acceptation du contrat de 50% du montant total sur présentation de devis, le solde de 50% sur présentation de devis plus extras éventuels sur présentation de facture, à la conclusion de l'évènement.

En cas de désaccord sur une partie de la facture globale, le client s'oblige à payer sans retard les parties non contestées et à indiquer sous 5 jours ouvrables et par lettre recommandée avec accusé de réception à VIP Spirit Sàrl, le motif de la contestation. A défaut de réclamation, le client se verra appliquer des pénalités de retard sur les montants restants dus conformément à l'article suivant.

7- Responsabilité Matériel Informatique

En sus des cas de Force Majeure ou fortuit comme décrits au paragraphe 8, notre responsabilité ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit pour tous les incidents ou accidents provoqués par des fausses manœuvres, malveillances, dommages électriques, ou toute intervention sur vos équipements informatiques ou liés à l'informatique, de la part d'une personne étrangère à VIP Spirit Sàrl.

8- Confidentialité

VIP Spirit Sàrl s'engage à ne pas vendre, partager, ni divulguer les données personnelles nominatives du client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être occasionnellement transmises à des tiers agissant pour le compte ou au nom de VIP Spirit Sàrl ou en relation avec l'activité de VIP Spirit Sàrl dans le cadre de l'utilisation pour laquelle elles avaient été recueillies à l'origine.

VIP Spirit Sàrl s'engage également à ne communiquer aucune information concernant la vie privée ou la nature des services fournis à ses clients.

9- Force Majeure / Cas Fortuit

Un cas dit de force majeure est un événement exceptionnel auquel on ne peut faire face, en sus ddu cas de Force Majeure / cas fortuit tel qu'il est défini par la Jurisprudence, les parties considèrent comme cas de force majeure, cas fortuits :

- avaries
- défaillances
- retards d'un ou plusieurs prestataires
- blocage des télécommunications, d'internet
- panne du matériel servant à la diffusion de services
- interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières

10- Droit applicable / Litiges

Les présentes Conditions et Générales et toutes les pièces qui s'y rapportent (contrat...) sont soumises au Droit Français.

En cas de litiges, Les tribunaux français sont seuls compétents.